



PERMIS FEU

① AUTORISATION DE TRAVAIL DONNEE PAR :		① TRAVAIL REALISE PAR :	
M Fonction : Service : Tél :		<input type="checkbox"/> UniGe-faculté des sciences Opérateur : Service : Tél :	
CONDITIONS OU EXIGENCES PARTICULIERES : Mise hors service du groupe(s) DI n° :		<input type="checkbox"/> ENTREPRISE EXTERIEURE (E.E.) Raison sociale : Représentant de l'Entreprise : Adresse Tél :	

② DESCRIPTION DES TRAVAUX			
DESIGNATION DES TRAVAUX		LIEU DES TRAVAUX :	
<input type="checkbox"/> Soudure électrique <input type="checkbox"/> Soudure au chalumeau <input type="checkbox"/> Découpage électrique <input type="checkbox"/> Découpage au chalumeau <input type="checkbox"/> Meulage <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) :		ORGANES A TRAITER : <input type="checkbox"/> Structure technique interne <input type="checkbox"/> Structure technique ext. <input type="checkbox"/> Canalisation eau <input type="checkbox"/> Canalisation gaz <input type="checkbox"/> Autre :	
Validité du permis de feu. DU Au			

③ ANALYSE ET PREVENTION DES RISQUES AUX TRAVAUX PAR POINTS CHAUDS		
RISQUES		MESURES DE PREVENTION
<input type="checkbox"/>	

④ PRINCIPALES CONSIGNES GENERALES		④ CONSIGNES D'URGENCE
Délimiter la zone de danger Enlever les produits inflammables qui s'y trouvent Protéger les produits combustibles qu'on ne peut évacuer Eliminer les risques particuliers Moyens d'intervention appropriés obligatoire (extincteur)		A proximité du lieu de travail : <ul style="list-style-type: none"> • Moyens d'alerte : • Moyens de première intervention : • En cas d'accident- Téléphone : 022 379 1222 ou Pompiers :118 ,Urgences sanitaires :144

⑤ RONDES DE SURVEILLANCE APRES LA FIN DES TRAVAUX			
AU BOUT DE	REMARQUES	QUI	VISA
<input type="checkbox"/> 1/2
<input type="checkbox"/> 1 heure
Autres :

Copie du permis de feu transmis aux agents Protectas

⑥ SIGNATURES			
DATES		SIGNATURES	PROLONGATION
<input type="checkbox"/> Entreprise E.E :
<input type="checkbox"/> Responsable travaux Unige :
<input type="checkbox"/> Sécurité UniGe :

PERMIS FEU

ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROTECTION

Avant le travail et avant toute reprise de travail

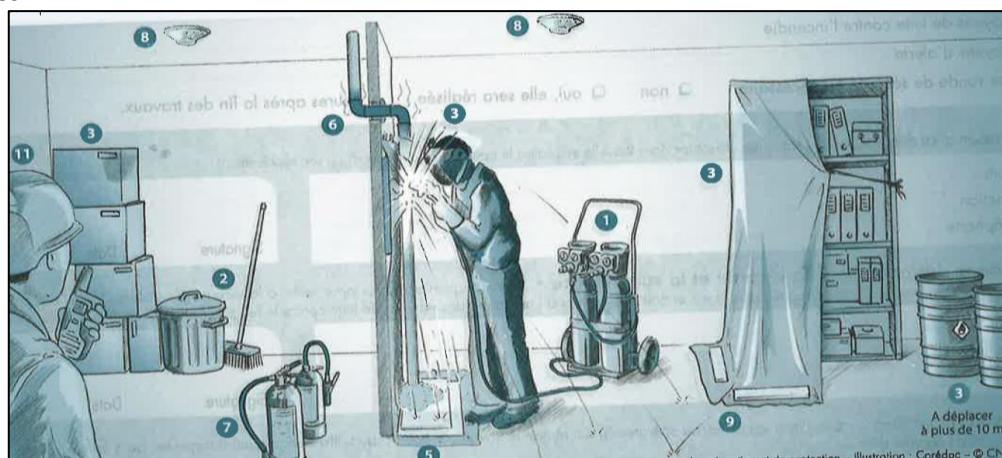
- 1. Vérifier que l'outillage et le matériel sont en parfait état (tension convenable, bon état des postes oxyacétylénique, flexibles, etc...)
- 2. Nettoyer la zone de travail et aspirer les poussières
- 3. Eloigner ou couvrir les bâches ignifugées tous les matériaux ou installations combustibles ou inflammables et, en particulier, ceux qui sont placés derrières les cloisons proches du lieu de travail. Eventuellement, arroser le sol et les bâches de couverture.
- 4. S'assurer du dégazage effectif des réservoirs, canalisation, etc.
- 5. Obturer les ouvertures, interstices, fissures, etc. (avec du sable, des bâches ou des plaques métalliques par exemple)
- 6. Dégager largement le parcours des conduites traitées de tout matériel combustible ou inflammables pour éviter la propagation par conduction (extinction fournis par l'entreprise intervenant)
- 7. Disposer à portée immédiate les moyens d'alarme et de lutte contre le feu adaptés au risque et en état de fonctionnement
- 8. Prendre les dispositions nécessaires pour éviter le déclenchement intempestif du système de détection ou d'extinction automatique

Pendant le travail

- 9. Surveiller les points de chute des projections incandescentes, dangereuses jusqu'à au moins 10 mètre
- 10. Déposer les objets chauffés sur des supports ne craignant pas la chaleur
- 11. Etre accompagné(e) d'une personne désignée pour la sécurité et la surveillance de l'intervention et chargé d'intervenir si nécessaire

Après le travail

- 12. Remettre immédiatement en marche le système de détection ou d'extinction automatique éventuellement neutralisé
- 13. Inspecter le lieu de travail, les locaux contigus et les environs pouvant être concernés par les projections d'étincelles ou les transferts
- 14. Maintenir une surveillance rigoureuse pendant 2 heures au moins après la fin du travail. Si cette surveillance ne peut pas être assurée, cesser toute opération par point chaud au moins 2 heures avant la cessation générale du travail de l'établissement. Si possible confier le relais de la surveillance à une personne nommément désignée pouvant accomplir des rondes.



Permis feu délivré le :

Numéro :